

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2016

Présents : Sylvie BURLLOT, Marie-Paule CHAZAL, Odile VELLET, Maria SENECAIRE, Anne-Sophie BAGE, Maïté BARBECOT, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Julien ADAMI, Arlette GENDRONNEAU.

Excusés : Arnaud LAPRA (pouvoir à Christian PAILLOUX), Guy GALLAIS (pouvoir à Jean-Luc MIOCHE).

Secrétaire de séance : Thierry VALLEIX

Ordre du jour :

Point unique : Marché de travaux : aménagement des ruelles du centre bourg historique : 2e phase, Lot 1 Assainissement – VRD

MARCHE DE TRAVAUX PHASE 2

Point d'avancement des travaux en cours :

Les travaux dans les ruelles ont bien avancé. La première phase concernant l'assainissement sera terminée en milieu de semaine 20. L'entreprise COLAS interviendra rue des Farges vendredi 27/05. L'entreprise ROUX (retenue par le SIVOM pour les canalisations d'eaux potables) a avancé les travaux rues des Courtes, des Gourlettes et Cote Grosjean. La rue des Farges ne sera pas terminée immédiatement car la rue des Courtes doit être réalisée auparavant (assainissement et décaissement), nécessitant un accès par la rue des Farges.

Appel d'offre seconde phase

Les travaux étant initialement scindés en deux phases, un appel d'offre a été lancé pour la seconde phase.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 24 avril pour l'ouverture des plis. Trois entreprises ont présenté des offres, à savoir : HUGON, CYMARO et RENON. Suite à l'examen des offres, une négociation s'est engagée avec les entreprises, des précisions sur les délais leur ont notamment été demandées.

A l'issue de cette phase de négociations, la commission d'appel d'offre s'est réunie de nouveau le 9 mai 2016. Les offres définitives pour la totalité du marché (part commune + part SMVVA) se sont établies comme suit :

- HUGON : 129 651,13 € HT (-1,5% par rapport à l'offre initiale)
- RENON : 169 860,86 € HT (offre inchangée)
- CYMARO : 129 359,00 € HT (+1534,50 € suite à une erreur de prix unitaire)

A noter que la première offre de CYMARO était de 127 824,50 € HT. L'offre définitive a été majorée suite à une mauvaise interprétation du cahier des charges. Par comparaison, la première offre de HUGON était de 131 625,00 € HT.

Sur la valeur technique des offres, le mémoire de CYMARO était faible alors que celui d'HUGON était très correct.

Sur les délais, CYMARO proposait un délai de 6 semaines qui est apparu intenable à la commission, alors que HUGON proposait un délai de 13 semaines.

A l'issu des travaux de la commission, le classement des offres s'est établi comme suit :

1. HUGON
2. CYMARO
3. RENON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise HUGON pour la seconde phase des travaux des ruelles du bourg.

Répartition du montant des travaux entre la commune et le SMVVA

En fonction des accords passés avec le SMVVA, la répartition du montant des travaux, selon l'offre HUGON, entre la commune et le SMVVA serait la suivante :

- Commune : 70 981,57 € (décaissement)
- SMVVA : 58 669,56 € (dont eaux pluviales à la charge de la commune)

La clé de répartition initiale entre la commune et le SMVVA pour l'aspect assainissement était initialement de 50/50. Après négociation avec le SMVVA pour la première phase, la répartition s'est faite selon le ratio tenant compte des diverses subventions.

Cette même répartition devrait être retenue pour la seconde phase.

Montant des travaux et budget, trésorerie

Pour la première phase des travaux, le montant des travaux devrait être conforme au budget : de petites plus-values doivent être compensées par des moins-values. A noter que le « bicouche » envisagé sur le bas de la rue de la Cote Grosjean ne sera réalisé, l'état de surface actuel supportant bien les fortes pluies.

Le montant des travaux de la seconde phase reste dans le budget, y compris avec une répartition à 50/50 avec le SMVVA

Afin de préserver la trésorerie de la commune, des acomptes sur subventions ont été demandés, à savoir :

- 9 040 € au titre du FIC
- 10 848 € au titre de la DETR
- 14 464 € au titre du CAC, duquel nous avons déjà touché 11 589 €.

De même, il sera demandé une avance de remboursement de FCTVA sous forme de prêt.

Question de Julien ADAMI sur le stockage des matériaux et engins

Durant la seconde phase des travaux, les matériaux et engins seront stockés préférentiellement sur le parking situé au bas de la rue de la Cote Grosjean et peut-être sur le parking du château. Des camions peuvent être stationnés sur la place du 8 Mai. Julien ADAMI signale que ces camions apportent une nuisance importante sur la place et demande qu'ils stationnent plutôt sur la place des Razes, notamment en raison du démarrage de la saison touristique.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvie BURLLOT et Maria SENECAIRE donnent des informations sur l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes à Chadrat :

Le locataire a quitté les lieux avant la fin du bail, avec notre accord. L'état des lieux a été réalisé le samedi 7 mai 2016. A cette occasion, il a été constaté que les travaux suivants sont à effectuer :

- Cage d'escalier à refaire (et éclairage à installer) ;
- Revoir les systèmes de fermeture et d'accrochage des volets ;
- Installer les garde-corps aux fenêtres
- Ajouter un plan de travail et du carrelage sous la hotte aspirante.

A ce jour, la commune n'a reçu qu'une seule candidature pour la location. Maria SENECAIRE donne un avis très réservé sur cette candidature en raison des ressources limitées de la personne. Le loyer de 500 € mensuel la conduirait à dépenser 25 € de plus par mois que dans sa situation actuelle.

Une discussion s'engage sur la pertinence du montant du loyer compte tenu des nuisances apportées par la salle des fêtes. Faut-il baisser le loyer et proposer au locataire de participer à la gestion de la salle ?

Il est décidé de remettre l'appartement en location en rendant l'offre plus visible.

La séance est levée à 11 H 15.